



**PREFECTURE DU LOT**  
**Direction Départementale des Territoires du Lot**

## **AVIS AU PUBLIC**

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS SOLEV en vue d'exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre ainsi que les activités annexes qui s'y rattachent située zone artisanale, 46600 MARTEL

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 2016, **une enquête publique est ouverte du mardi 8 novembre 2016 au samedi 10 décembre 2016 inclus** sur la commune de MARTEL, en vue d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision concernant la demande d'autorisation d'exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre ainsi que les activités annexes qui s'y rattachent (régularisation administrative) présentée par la SAS SOLEV.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de MARTEL. Le public pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie de MARTEL, soit du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

Les informations relatives à cette enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

**Madame Janine ROUSSILHES** est désignée en qualité de commissaire enquêteur chargée de l'enquête publique dans cette affaire. Elle assurera les permanences suivant le calendrier ci-joint :

En mairie de Martel :

**Mardi 8 novembre 2016 de 13h30 à 17 h**  
**Mercredi 16 novembre 2016 de 9 h à 12 h**  
**Jeudi 24 novembre 2016 de 13h30 à 17 h**  
**Vendredi 2 décembre 2016 de 13h30 à 17 h**  
**Samedi 10 décembre 2016 de 9 h à 12 h**

Au cours de cette enquête, le public pourra également transmettre ses observations sous forme dématérialisée à l'adresse : [ddt-sg-bp@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sg-bp@lot.gouv.fr)

En cas d'empêchement de Madame Janine ROUSSILHES, Monsieur Guy CARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de MARTEL ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

La décision prise par la préfète du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à CAHORS, le 14 octobre 2016  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur Départemental des Territoires du Lot,



Philippe GRAMMONT